

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MALFROID membre plus âgé.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE.

Absent excusé : François THABUIS a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN.

Madame Clotilde NANDRIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire. DEL_2026_026

L'an deux-mille-vingt-six les vingt-deux mars, à dix heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin, légalement convoqués le dimanche 22 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, située 21 route de Serraval 74230 Le Bouchet-Mont-Charvin. Sous la présidence de Laurence MALFROID.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Franck PACCARD,

Sous la présidence de Laurence MALFROID, membre plus âgé du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu la majorité :

- Monsieur Franck PACCARD,

Le Conseil Municipal **PROCLAME** élu Maire, Monsieur Franck PACCARD, immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré à la date ci-dessus.
Le 22 mars 2026.
Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de Séance
Clotilde NANDRIN



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le
Le Maire,
Franck PACCARD

